



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question écrite n° 105043

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le Premier ministre sur la création d'un cent-unième département français : Mayotte. Le jeudi 31 mars 2011, Mayotte est devenue le 101^e département de France et le 5^e d'outre-mer avec La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Cette collectivité de 370 km² et 200 000 habitants, ancrée dans l'océan Indien au large de Madagascar, accède ainsi à un statut qu'elle convoite depuis 1958 et dont la mise en oeuvre juridique et administrative a débuté il y a dix ans. Nos compatriotes sont fiers et très heureux de la création de ce nouveau département. Moment fort dans l'histoire insulaire et dans l'histoire de notre République, le Gouvernement a été très discret à l'occasion des cérémonies liées à cet évènement et nos concitoyens se demandent pourquoi. Il le remercie de bien vouloir lui préciser pourquoi lui n'a pas jugé nécessaire d'être présent pour accueillir un nouveau département dans la République.

Texte de la réponse

La ministre chargée de l'outre-mer, Marie-Luce Penchard, a représenté le Gouvernement à l'occasion du passage de Mayotte au statut de cinquième département d'outre-mer et de cent unième département français, fin mars-début avril dernier. Le Président de la République s'était, quant à lui, rendu à Mayotte en janvier 2010 et le Premier ministre y a effectué un voyage officiel en juillet 2009. Depuis 2007, et notamment après le référendum du 29 mars 2009 sur la départementalisation (95 % de « Oui »), l'exécutif a manifesté au plus haut niveau son profond intérêt et son souhait de mener à son terme l'évolution institutionnelle de Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105043

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3483

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9319